

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139658-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/418**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Attributions et réajustement d'aides en faveur d'associations oeuvrant dans le champ de la vie associative de l'enfance et de la jeunesse. Adoption. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2023/373 et n° D-2023/374 en date du 12/12/2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse.

Par délibérations D-2024/221 et D-2024/223 en date du 9 juillet 2024 et n°D-2024/343 en date du 5 novembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des avenants à ces mêmes conventions de partenariat au titre du réajustement de l'exercice.

Dans le contexte actuel, de nombreuses associations subissent une situation exceptionnelle de hausse de leurs charges d'exploitation, en particulier le coût de l'énergie et la masse salariale (augmentations réglementaires 2022 et 2023) et le désengagement de certains financeurs. Par conséquent, certaines d'entre elles rencontrent aujourd'hui des difficultés financières.

Aussi, nous vous proposons d'attribuer la somme de **100 000 €** prévue au budget primitif 2024 et de la répartir comme détaillé ci-dessous :

LES COQS ROUGES : 60 000€

L'association nous informe d'un déficit prévisionnel à hauteur 200 000 € au titre de l'année 2023/2024, qui fait suite à 2 exercices également déficitaires (- 247k€ en 2023, -146k€ en 2022). Cette situation financière très délicate requiert une attention particulière, que la Ville suit au travers d'un dialogue de gestion. Il est donc proposé d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 60 000 € pour l'accompagner dans ses difficultés. Le plan de redressement qu'elle mène et le dialogue de gestion en cours, permettront de calibrer au mieux les subventions pour les prochaines années et envisager les leviers de remédiation possible.

LA PETITE SOEUR : 40 000 euros

La Petite Sœur, association bordelaise œuvrant pour l'inclusion sociale des jeunes accompagnés ou sortant d'établissements médico-sociaux, se trouve confrontée à une situation budgétaire imprévue en raison de la non-attribution de subventions attendues du Département de la Gironde, qui traverse actuellement une phase de forte restriction budgétaire. Le budget prévisionnel 2024 de l'association dépendait en partie de ces aides pour financer le projet Barbey Village, une auberge de jeunesse inclusive située dans le quartier Bordeaux Sud, alliant tourisme social, logement et résidence culturelle. Ce projet, développé en partenariat avec les Centres d'Animation de Bordeaux, vise à répondre aux besoins d'hébergement temporaire et d'insertion sociale des jeunes, tout en offrant un lieu de rencontre et de partage pour les habitants.

Aujourd'hui, pour clôturer l'exercice 2024, l'association doit compenser ce manque de financement. C'est pourquoi elle sollicite un soutien exceptionnel de 40 000 € auprès de la Ville de Bordeaux. Cette aide permettra d'assurer la continuité de ce projet.

Barbey Village est une initiative exemplaire qui s'attaque à des enjeux cruciaux tels que le décroisement des activités et des publics, ainsi que le soutien à l'insertion socio-professionnelle des jeunes en difficulté. En soutenant ce projet, la Ville de Bordeaux contribue activement à l'émergence d'un modèle de cohabitation inclusif et durable.

En outre, par délibération n° 2024/199 en date du 04 juin 2024, vous avez autorisé Monsieur le Maire, dans le cadre de l'appel à projet JRLD 2024, à verser une subvention de 1 000 euros en faveur de l'association Collectif Pouf Sentimental pour le projet « animation d'ateliers à la Maison des Femmes ». Ce projet n'a finalement pas été réalisé, il convient donc de désaffecter

cette subvention via un titre de recette qui sera adressé à l'association.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 020
- Signer les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.
- Décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget jeunesse.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

ANNEXE: Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
LA PETITE SOEUR	966,00
LES COQS ROUGES	194 038,76